

Garantie FabricAir®

Garantie dix ans

Produits: FabricAir® Combi 60, 65, 70, 80, 85, 90.

FabricAir (ci-après dénommée la Société) s'engage à réparer ou à remplacer une pièce ou une partie d'un Système FabricAir® Combi 60, 65, 70, 80, 85, 90 qui a été acheté et qui s'avère présenter un défaut de fabrication ou de main d'œuvre, sous réserve d'une exploitation dans des conditions normales d'utilisation, de réparation, conforme aux consignes d'installation recommandées, pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'expédition depuis l'usine de la société. Cette garantie couvre le remplacement ou la réparation du matériel (à la discrétion de la Société).

Garantie cinq ans

Produits: FabricAir® Combi 20 et 30

FabricAir (ci-après dénommée la Société) s'engage à réparer ou à remplacer une pièce ou une partie d'un Système FabricAir® Combi 20 ou 30 qui a été acheté et qui s'avère présenter un défaut de fabrication ou de main d'œuvre, sous réserve d'une exploitation dans des conditions normales d'utilisation, de réparation, conforme aux consignes d'installation recommandées, pour une période de cinq (5) ans à compter de la date d'expédition depuis l'usine de la société. Cette garantie couvre le remplacement ou la réparation du matériel (à la discrétion de la Société).

Garantie trois ans

Produit: FabricAir® Lite 5, 10, 15 et 20

FabricAir (ci-après dénommée la Société) s'engage à réparer ou à remplacer une pièce ou une partie d'un Système FabricAir® Lite 5, 10, 15 ou 20 qui a été acheté et qui s'avère présenter un défaut de fabrication ou de main d'œuvre, sous réserve d'une exploitation dans des conditions normales d'utilisation, de réparation, conforme aux consignes d'installation recommandées, pour une période de trois (3) ans à compter de la date d'expédition depuis l'usine de la société. Cette garantie couvre le remplacement ou la réparation du matériel (à la discrétion de la Société).

Garantie un an

Produit: FabricAir® Glass 220 ou FabricAir® Poly

FabricAir (ci-après dénommée la Société) s'engage à réparer ou à remplacer une pièce ou une partie d'un Système FabricAir® Glass 220 ou FabricAir® Poly qui a été acheté et qui s'avère présenter un défaut de fabrication ou de main d'œuvre, sous réserve d'une exploitation dans des conditions normales d'utilisation, de réparation, conforme aux consignes d'installation recommandées, pour une période d'un (1) an à compter de la date d'expédition depuis l'usine de la société. Cette garantie couvre le remplacement ou la réparation du matériel (à la discrétion de la Société).

Procédures de réclamation sous garantie

Tous les articles défectueux couverts par l'un des programmes de garantie ci-dessus doivent être retournés à la Société, tous frais de transport prépayés. Les instructions fournies par la Société et s'appliquant aux procédures de retour, doivent être suivies pour pouvoir bénéficier de la garantie. En cas de doute, contacter FabricAir avant tout envoi.

Dispositions générales pour la garantie

La garantie FabricAir® couvre les matériaux et la production de la partie de tissu du Système FabricAir® uniquement, excepte les produits classifiés comme consommables. La garantie ne propose pas de remboursement sous forme d'un paiement en espèces. Les frais de transport et d'inspection encourus par la Société seront facturés à l'acheteur et/ou l'utilisateur si les articles retournés ne sont pas jugés défectueux. La présente garantie ne couvre pas les éléments tels que les frais de main d'œuvre, de transport, de kilométrage, de location de matériel, de fret, les pertes de produits ou les parties engagé(e)s suite à l'exécution de la garantie. Les éléments susmentionnés constitueront la responsabilité totale de la Société. Les garanties ci-dessus ne sauront s'appliquer si les tissus sont détériorés suite à une mauvaise utilisation ou une utilisation abusive; un cas de négligence; une mauvaise installation; des modifications apportées par d'autres personnes que le personnel de FabricAir® autorisé; suite à des dommages causés par une inondation, un incendie, une tempête de vent, la foudre; de l'abrasion, des produits chimiques caustiques, une exposition à des températures élevées (plus de 85 °C), ou en cas de rétrécissement ou de décoloration des tissus. Les déclarations orales faites par des employés ou des représentants de la Société ne constituent pas des garanties. Les garanties susmentionnées s'appliquent uniquement à l'acheteur d'origine/ l'utilisateur final et à l'installation d'origine et ne sont pas transférables. Les garanties susmentionnées s'appliquent uniquement à condition que le Système FabricAir® soit conçu, utilisé et entretenu conformément aux exigences figurant dans le manuel de conception FabricAir®, le mode d'emploi FabricAir® et le manuel de maintenance FabricAir®.